



Expulsion pour respect des engagements du locataire.

Par **veronikamars**, le **21/11/2016** à **11:44**

Bonjour,

Mon amie a été convoqué au tribunal en janvier 2014 suite à une ordonnance de référé de son bailleur pour non paiement des loyers, Le juge et le bailleur ont demandé qu'elle règle l'indemnité d'occupation + un partie de la somme de retard des 24 mois.

A ce jour, elle n'a pas respecté cet échéancier et va donc, je suppose, être expulsée.

Comme nous sommes dans la trêve hivernale, pouvez vous me dire comment cela va se passer ?

Merci de votre réponse.

Par **veronikamars**, le **22/11/2016** à **08:46**

Bonjour, pas du tout je souhaite juste l'aider meme si je pense qu'il est un peu tard, de plus je me suis trompée elle devait rembourser la dette en 24 mois (loyer+paiement partiel de la dette)

Merci de bien vouloir repondre à ma question

cordialement